

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 134 (1989)
Heft: 6

Vorwort: Le grand chamboulement
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le grand chamboulement

Quelques jours après la sortie de presse de notre fascicule du mois passé, se tenait à Berne, le 25 mai, la dite conférence de presse annuelle du DMF. Son écho dans les médias a été instantané, un quotidien a même usé du titre «La Bombe Villiger»:

- Réduction des effectifs.
- Réduction de la durée des ER et CR.
- Abaissement de l'âge de libération des obligations militaires.

Bref, un apparent vent d'abandon sur toute la ligne, impression renforcée par le commentaire d'«herbe coupée sous les pieds des promoteurs de l'initiative pour une Suisse désarmée». Malgré l'affirmation officielle: «Armée 95 n'a aucun rapport avec la votation de novembre.»

Affirmation peu convaincante, on le concédera, tant le contexte actuel se prête mal à une discussion sereine sur notre instrument militaire. Ouverture maladroite parce que prématurée d'un débat de fond.

Soulignons tout de même ce que les médias ont largement omis de citer:

- La dénatalité qui fait que de toute façon les effectifs baisseront. Ajoutons-y les innombrables dispenses de service actif pour raison économique. Ajoutons-y que nous prônons depuis belle lurette que l'armée ferait bien de se passer des services douteux de certains.

- La réduction de la durée des périodes d'instruction sera accompagnée de l'augmentation de leur nombre. Au total, les prestations de l'homme du rang resteront les mêmes. Cela se traduira vraisemblablement par une augmentation de celles des

cadres (cours de cadres plus nombreux et, afin de mieux préparer des services plus courts, plus longs).

- Libération avancée de l'obligation de servir: Ce serait un biais permettant de juguler l'hémorragie des dispenses pour raison économique déjà évoquées et des exemptions pour raison de santé.

Et puis (c'est notre opinion), le moment ne serait-il pas venu de charger la protection civile de la surveillance et de la garde des points vulnérables de l'infrastructure... civile? Quitte à l'armer partiellement.

Mais, il faut en convenir, cette réduction des obligations à 42 ans pose une question cruciale: Vaut-il encore la peine de distinguer des classes d'âge ou ne ferait-on pas mieux de former des corps de troupe bataillonnaires dans les écoles de base et de les doter au départ de tout ce qu'il leur faudrait pour servir comme tels une vingtaine d'années durant? Cela dit pour le gros.

Cette conférence de presse ne s'est, il est vrai, pas limitée à ces trois aspects. On veut rajeunir (ça, c'est un serpent de mer), on veut élaguer sans toucher à l'essentiel, on veut davantage de capacité de manœuvre et de feu en main des échelons opératifs, une armée à effectifs diminués mais à potentiel renforcé...

On peut y souscrire, à la condition expresse que chaque baisse comprise dans ce programme soit simultanément, voire préalablement, compensée. Mais, attention de ne pas retourner tout le jardin pour n'y planter qu'une rose, comme on l'a déjà fait à grands roulements de tambours.

RMS